

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

SEPTEMBRE 1887

ABONNEMENT - - - - \$1.00

Pour la jeunesse - - - 50 cts

5 Cts. le Numéro.

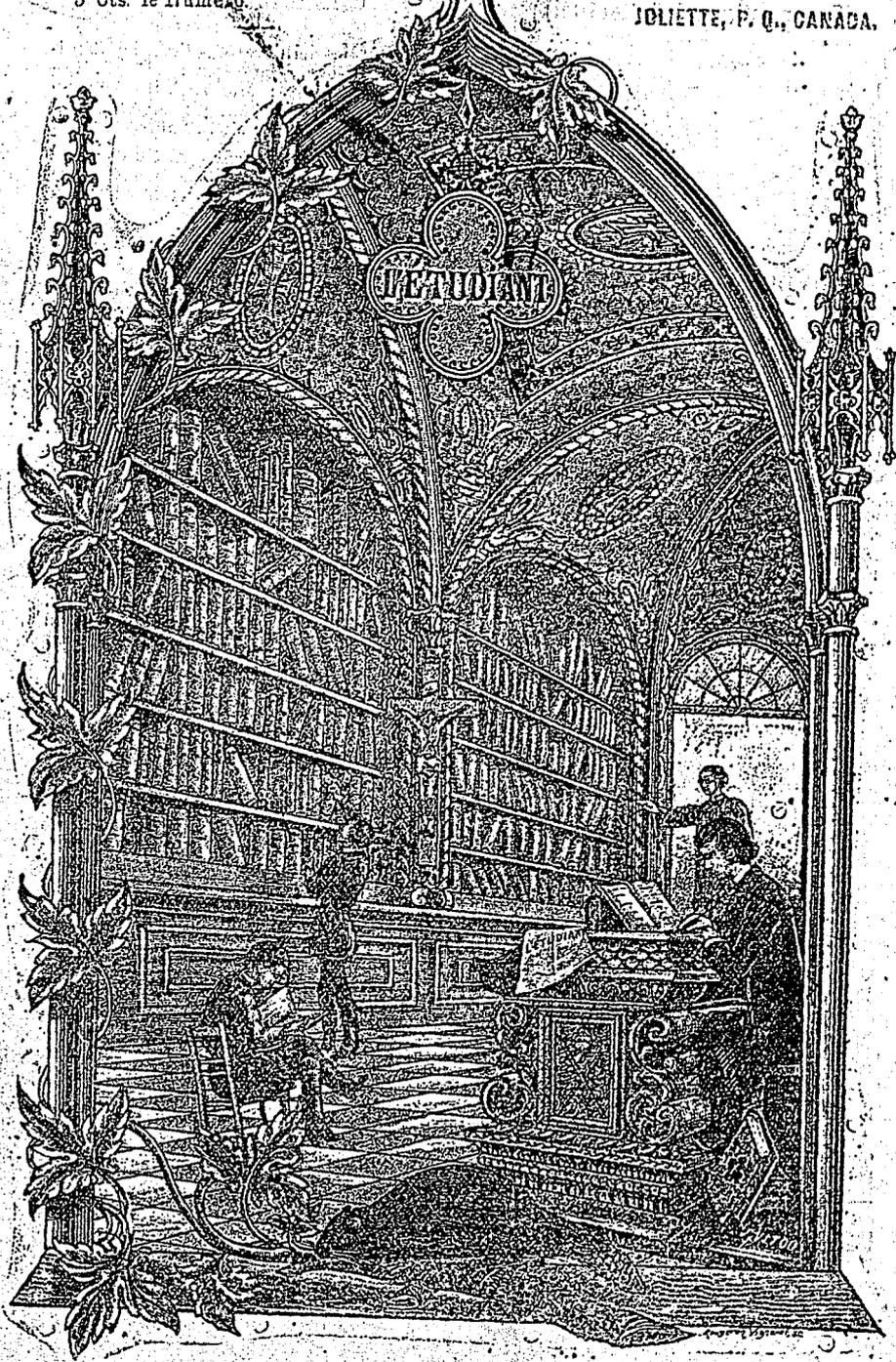
F. A. BAILLAIRGE,

REDACTEUR ET PROPRIETAIRE

BUREAUX

De l'Étudiant et du Convent

LOUETTE, P. Q., CANADA.



Gymnastique Intellectuelle

Réponses aux difficultés du No 28, au verso de la vignette

- | | |
|--------------|--------------|
| 1. Allahabad | 1. Damala |
| 2. Beggio | 2. Ocker |
| 3. Tabor | 3. Radet |
| 4. Habacuc | 4. Calawwah |
| 5. Amadiah | 5. Haparanda |
| 6. Babyloue | 6. Elgrut |
| 7. Alagoas | 7. Sabara |
| 8. Scrubert | 8. Thibbes |
| 9. Kabylie | 9. Edelink |
| 10. Andugar | 10. Raeca |

J. T. O. S.

Maskinongé.

NOUVELLES DIFFICULTÉS (1)

1. Charade.

Le paganisme a fait un dieu de mon premier
Et jusqu'à mon second doit tomber mon entier.

2. Charade.

On voyage sur mon premier :
J'aime à vous croire mon dernier ;
Grains, brebis et chevaux meurent de mon entier

3. Logographe.

(Dans huit lettres, trouvez :)

Étole, écho, lacet, hôtel,
Calote, lac, taloche, cale,
Chat, côte, tache, cale.

4. Enigme.

On m'a souvent pour une obole ;
J'exige des soins assidus ;
Si l'on me perd, on se désole ;
Si l'on me gagne, on ne m'a plus.

5. Enigme.

Je suis parfois court, parfois long.
Parfois méchant, parfois aimable,
Parfois dur, parfois agréable,
Parfois léger, parfois profond.
De moi l'on se sert en tous lieux ;
J'exprime l'amour et la haine.
Et vous me trouvez sans peine,
Puisque vous m'avez sous les yeux.

6. Logographe.

Bon ou mauvais avec ma tête ;
Méchant ou doux étant sans tête ;
Souvent battu avec ma tête ;
Je bas ma femme étant sans tête ;
Parfois j'instruis avec ma tête ;
Je balbutie étant sans tête ;
Je déraisonne avec ma tête ;
Je perds la tête étant sans tête ;
On me prend ayant ma tête ;
On me fuit étant sans tête.

7. Quel est le nombre dont le produit égale la somme ?

8. Partagez 5 en deux parties, de manière que le quotient de la plus grande par la plus petite soit aussi 5.

(1) Les huit difficultés qui suivent ont été préparées pour l'*Étudiant* par M. Henri Cardon, prof., Villers-aux-Étoles, Pas de Calais, France.

COLLEGIANA NOVA.

Résultat des dernières élections au Séminaire de Québec. Supérieur : Mgr B. Paquet ; 1er assistant : Mgr T. E. Hamel ; 2e assistant : M. L. H. Paquet ; directeur du Grand Séminaire : M. M. L. Labrecque.

Fondation d'un collège agricole et commercial à Roxton Falls. Les Frères Maristes (maison-mère à Iberville) ont la direction de cette maison.

Le collège de Ste-Marie de Monnoir compte 193 élèves.

Le Petit Séminaire de St-Hyacinthe a vu grossir encore le nombre de ses élèves—330 ! ce grand nombre ne doit pas étonner puisque dès 1852 on comptait déjà 300 élèves dans ce collège.

Le Collège Joliette compte en ce moment 300 élèves.— Visiteurs : M. La Lévesque, curé de St-Olivier de Garthby ; M. Bélanger, curé de Dannemora.—Matériel neuf dans les classes.—Nouvelle et jolie salle de récréation pour les prêtres et les religieux, à la place de l'ancienne salle des exercices.

Nouveaux journaux.— *Le Progrès du Saguenay*, *Le Montcalm*. Le premier est publié dans les intérêts de la région du Saguenay, le deuxième s'occupera particulièrement du comté de Montcalm. Ces deux feuilles sont pratiques et intéressantes. Longue vie.

La Revue de L'Orient renferme des articles très intéressants.

SOUSCRIVEZ

Nous publierons en décembre prochain un volume intitulé *Dictionnaire des Verbes irréguliers et défectifs de la langue française*. Ce dictionnaire sera très utile pour les personnes qui ont peu de mémoire ou qui n'ont point le temps de consulter la grammaire. Le prix sera de 25 centins pour les souscripteurs. On ferait bien de souscrire dès maintenant.

GRANDE REDUCTION

<i>Le Couvent</i> , 1er vol., 1886, broché	20 cts
“ “ “ cartonné	25 “
“ “ “ toile	30 “
<i>L'Étudiant</i> , 1er vol., 1885, (rare), broché	\$1.00
“ “ “ relié	1.30
“ 2e vol., 1886, broché	0.60
“ “ “ relié	1.00

Les écoliers qui souscriront maintenant à l'*Étudiant* pour 1888 le recevront gratuitement pour septembre, octobre, novembre et décembre 1887.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

L'ETUDIANT

REVUE MENSUELLE LLUSTREE

F. A. BAILLAIRGÉ, PIRE

PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

ABONNEMENT : \$1.00 par année. (Pour la jeunesse, les instituteurs et les institutrices, \$0.50).
On est prié d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration de
L'Etudiant au Rév. F. A. BAILLAIRGÉ, Pire, au Collège Joliette, à Joliette, P. Q. Canada.

Chronique littéraire

POUR L'ETUDIANT

LE PERE MONSABRÉ.

Ceux qui crient chaque jour que l'Eglise est morte et que le sentiment chrétien a cessé de produire de grands esprits, devraient bien entrer à Notre-Dame, un dimanche de Carême ; ils entendraient ce qu'ils pourraient bien souvent chercher inutilement ailleurs : la véritable éloquence.

Et pourtant dans aucun genre peut-être ne se rencontrent autant de difficultés que dans l'éloquence de la chaire.

Il est plus aisé de soulever la multitude, en appuyant sur ses passions comme sur un levier, que de s'opposer précisément à ces passions et de les plier au joug de la loi morale. Le député a son groupe derrière lui, marchant avec lui, le soutenant de ses applaudissements ; l'avocat n'a que peu de juges et n'a qu'un adversaire ; mais le prédicateur a contre lui les défiances des tièdes,

les sophismes de l'incrédulité, et toute l'armée des passions. Il est vrai qu'il a un allié tout-puissant : la grâce de Dieu ; mais il n'en doit pas moins lutter contre les volontés rebelles.

A la sainteté du but, à la grandeur du sujet, l'éloquence de la chaire ajoute donc le mérite de la difficulté vaincue, et ces trois raisons placent l'orateur sacré au premier rang des orateurs.

*
*
*

Le Père Monsabré est né à Blois, il y a quelque cinquante ans. Son père était boulanger. Le *Figaro* voulut naguère faire de lui un marquis ; mais le Père Monsabré n'a que la couronne du dominicain, et elle lui suffit. Il fut quelque temps vicaire dans une petite paroisse de l'Orléanais, à Mer, dont son frère était curé ; mais bientôt il entra

dans l'ordre des Frères prêcheurs. Ce n'est qu'en 1869 que ses supérieurs l'envoyèrent dans la chaire de Notre-Dame continuer les traditions des Lacordaire et des Ravignan.

* * *

Les Conférences du Père Monsabré rentrent toutes dans un plan parfaitement déterminé.

Après avoir, dans un certain nombre de conférences préliminaires, établi les rapports de la foi et de la raison, il est entré résolument dans son œuvre grandiose : *l'Exposition du dogme catholique*. Il a d'abord, dans les carêmes de 1873, 1874, 1875 et 1876, étudié *l'Existence de Dieu, ses attributs, ses perfections, sa vie, son œuvre et son gouvernement* ; puis, après avoir montré les *préparations de l'Incarnation*, il a également étudié *l'existence et la personne de N.-S. J.-C., sa perfection, sa vie, son œuvre, son gouvernement, sa grâce*.

La grâce le conduisait tout naturellement *aux Sacrements* ; et depuis 1883 jusqu'au carême qui vient de finir, il les a tous successivement, du baptême au mariage, analysés, proposés à la pratique des chrétiens, et vengés des attaques de la libre-pensée.

On le voit, dans l'œuvre du Père Monsabré tout s'enchaîne méthodiquement. Suivant scrupuleusement le plan qu'il s'est tracé, appuyant sur sa dernière conférence la conférence nouvelle, et rattachant toutes les conférences d'un carême à celles du carême précédent, comme un architecte qui fait converger

en l'unité d'une magnifique église et les nefs et les chapelles, il s'efforce patiemment et il a presque fini de bâtir un édifice qui, pareil à la vieille cathédrale où l'on accourt entendre sa parole, fait à la fois jaillir du cœur un cri d'admiration et un acte de foi.

* * *

Quelle est l'éloquence du Père Monsabré ?

Pour vous en rendre parfaitement compte, comme de toute éloquence, le vrai moyen, l'unique, serait évidemment de quitter pendant quelques mois la nouvelle France pour l'ancienne, et de venir vous asseoir à côté de vos frères, autour de la chaire de Notre-Dame. C'est la méthode expérimentale.

Suivons-la, cette méthode, autant du moins qu'il nous est donné, et prenons pour objet de notre analyse une des conférences du dernier carême, la conférence *sur le divorce*.

* * *

Dans son exposition du dogme catholique, le Père Monsabré en était arrivé cette année au sacrement de mariage. Il avait, dans une précédente conférence, montré que l'essence du mariage est l'unité et l'indissolubilité. La misère des temps lui demandait de réduire au silence les négateurs de cette indissolubilité, les auteurs du divorce, et de proclamer la doctrine de l'Eglise en face des sophismes, des romanciers et des audaces d'une législation libre-penseuse.

Le Père Monsabré commence par poser nettement la question, par établir en

termes précis et clairs la théorie des partisans du divorce :

Dans l'opinion, dit-il, d'une foule de gens qui, depuis les déclarations impies de la réforme, se mêlent de philosopher et de légiférer, l'indissolubilité du lien conjugal est une loi tyrannique, qu'il importe de remplacer, pour le soulagement des sociétés modernes, par la faculté de rompre un joug que la nature humaine est incapable de porter.

A l'encontre de cette opinion des adversaires, l'orateur dresse la sienne, ou plutôt la doctrine de l'Eglise, et, en même temps, à la façon des grands prédicateurs du XVIIe siècle, il divise son sujet :

Examinons d'abord, Messieurs, les raisons qu'on invoque contre la loi divine ; j'espère vous prouver qu'elle n'en est pas ébranlée. Je vous montrerai, ensuite, que le divorce qu'on propose pour la remplacer est pire que tous les maux dont on veut rendre l'indissolubilité responsable, et qu'il est pour les sociétés humaines un principe de décadence.

I

Avant d'examiner les griefs qu'on articule contre l'indissolubilité du mariage, l'orateur pose un principe qui va éclairer toute la discussion ; il rappelle que c'est à une loi que ses adversaires s'attaquent :

Quand on fait des décrets pour des individus, on les mesure à leur taille. Les lois n'ont point ce caractère étroit. Elles visent un bien général et sont faites pour les multitudes. Que dans leur application à l'individu elles aient des inconvénients et imposent, çà et là, une plus grande gêne, une plus grande contrainte, ce n'est pas une raison pour les abroger, du moment qu'elles font marcher les sociétés humaines dans une voie de progrès et de perfection.

Voilà la majeure.

Et voici la mineure :

Telle est la loi d'indissolubilité ! C'est une loi de race, ordonnée, comme vous l'avez vu, au perfectionnement de notre nature et au bien général de l'humanité.

Donc, conclut rigoureusement le logicien :

Que l'individu en souffre quelquefois, cela n'est pas étonnant, qu'on prétexte cette souffrance pour s'affranchir de la loi, c'est absurde.

Voilà d'un mot ruinée toute l'argumentation des Alexandre Dumas, Naquet et autres.

Fussent-ils exacts, les griefs articulés contre la loi de l'indissolubilité du mariage, ne sauraient faire fléchir cette loi, parce que c'est une loi.

Mais le Père Monsabré ne se contente pas de cette réfutation. Quoique déjà victorieux, il consent à suivre ses adversaires dans une guerre de détail ; il classe et examine un à un leurs griefs, et il démontre que tous ces griefs sont également mal fondés.

La loi d'indissolubilité, dit-on, outrage à la liberté humaine, ce bien dont il ne faut se dessaisir qu'à bon escient. Il ne faut jamais abdiquer le droit de reprendre sa liberté. On ne doit pas se river à une vie de soucis et de malheur.

Oui, répond l'orateur, oui, la liberté est un bien, mais c'est un bien dont je puis disposer, comme je veux, pour aujourd'hui, pour demain, à perpétuité, pourvu que j'en dispose sagement et utilement.....

« C'est le bien qu'on doit voir dans une œuvre et quand ce bien mérite un grand sacri-

« fice, il faut le faire..... Or, l'union conjugale affermie par l'indissolubilité, grandit la vie morale, elle grandit la famille, elle grandit la société..... L'homme généreux et sage place au-dessus des maux qu'il peut craindre les grands biens qu'il espère et qu'il veut obtenir, et, dût-il lutter et souffrir, il s'engage pour toujours.

« Qu'on ne dise pas, s'écrie l'orateur, que cela n'est pas permis ; ce serait condamner toutes les nobles entreprises auxquelles les âmes généreuses et osées lient leur vie. Moi je prétends que c'est un des plus beaux et des plus louables actes de la liberté, de s'enchaîner perpétuellement à un bien dont tout le monde profite. Être enchaîné de cette manière, Messieurs, ce n'est point être esclave. »

Ce n'est pas tout ; à cette réfutation directe, le dialecticien joint l'argument *ad hominem*. Il quitte le terrain de la défense, et prend l'offensive. Qui sont-ils donc, pour un grand nombre, les ennemis de l'indissolubilité du mariage, les prétendus champions de la liberté humaine ? Ceux-là même qui sont les esclaves assermentés d'impitoyables sectes, auxquelles ils sont rivos par une chaîne perpétuelle.

« Qu'ils lavent donc l'opprobre de leur liberté, avant de s'occuper de la nôtre ! »

Seconde objection : la loi d'indissolubilité tend à laisser vide le foyer, à priver l'homme et la femme du bonheur de se voir revivre en des enfants.

— Mais, répond le Père Monsabré, la stérilité dans le mariage est l'exception ; la fécondité, la règle.

« Nous devons donc ramener ici le principe qui nous a servi de point de départ ; à savoir que, dans les applications d'une loi générale, il peut y avoir des individus en souffrance ; mais que ce n'est point une raison pour abroger la loi. »

La réponse, là encore, est péremptoire.

D'ailleurs, ajoute-t-il, le divorce remédierait-il au mal signalé ?

Enfin, pour les époux privés d'enfants, la vie à deux est-elle sans compensation !

Et la voix de l'orateur s'attendrit ; il montre les époux chrétiens se soutenant de leur affection mutuelle, trouvant des enfants sous le toit des pauvres, et remplaçant, par les joies de la charité, les joies trop souvent troublées de la paternité.

Mais, dit-on et c'est la troisième attaque des adversaires, celle dans laquelle ils ramassent toutes leurs forces — l'indissolubilité du mariage condamne les époux "mal assortis," à une vie malheureuse.

Le Père Monsabré donne à l'objection toute sa force, tout son développement. Incompatibilités d'humeur, vices souterrains révélés, déshonneurs cachés, infidélités : il rassemble tous les traits du tableau que les romanciers se sont plu à noircir, à ce point que les deux plus célèbres ont pris pour titre de leurs déclamations les cris féroces : TUE-LE ! et TUE-LA !

Puis il jette une goutte d'eau froide sur cette flamme : tout s'éteint. A ces belles déclamations il répond par la vérité, à l'imagination par la raison.

On exagère le mal : il en appelle du roman à la statistique. Ailleurs que chez M. Alexandre Dumas et chez M. George Sand, les mariages ont rarement ce caractère mélodramatique.

Un peu d'ironie, à l'adresse de ces réformateurs :

« La plupart des mariages ressemblent à ces régions tempérées où le baromètre oscille entre la tempête et le beau fixe, les oscillations peuvent être désagréables, mais non pas jusqu'à nous donner l'envie de quitter nos heureux climats pour nous réfugier aux pôles, aux tropiques ou à l'équateur. »

Sur qui, d'ailleurs, doit peser la responsabilité des situations tendues ou violentes qui se rencontrent exceptionnellement ? Presque toujours sur ceux mêmes qui en souffrent. A l'origine de ces situations, se trouve la plupart du temps une faute ; et il cite l'aveu d'un des principaux tenants du divorce.

Il y a peu d'innocents parmi les époux malheureux. Mais s'il y en a pourtant ? Ici encore l'orateur revient à ce grand principe qu'il a posé dès le début, et qui déclare et soutient toute son argumentation : l'indissolubilité du mariage est une loi générale ; cette loi n'est pas obligée de fléchir devant le malheur d'un ou de quelques individus. — « Elle demande aux innocents le sacrifice du bonheur qu'ils avaient rêvé. »

Et alors, en termes magnifiques, le Père Monsabré s'élève à la belle théorie sociale du sacrifice ; et à côté du sacrifice, il montre la force donnée par Dieu pour l'accomplir, « la grâce que Dieu ajoute à sa loi pour prévenir les défaillances de la nature. »

II

Voilà donc réduites à néant toutes les accusations portées contre l'indissolubilité du mariage.

L'orateur, après avoir repoussé toutes les attaques, fait à son tour invasion

sur le territoire ennemi.

Il passe à son second point, divisé lui-même en deux parties : 1. *le divorce est pire que tous les maux dont on veut rendre l'indissolubilité responsable* ; — 2. *il est un principe de décadence*.

Le Père Monsabré cite l'encyclique du Souverain Pontife Léon XIII sur le mariage chrétien. A la suite du docteur infailible, dont il déclare ne vouloir être que l'humble commentateur, il énumère les maux dont le divorce est la source.

Le mariage devenu contrat résiliable, on le fait à la légère, on s'y décide par le caprice ; n'est-ce pas une aventure qu'on tente et dont on pourra sortir ?

Entrés dans la vie conjugale, les époux donnent libre cours à leurs égoïsmes. Tous les défauts ont leur franchise. A quoi bon ménager un compagnon de route qu'on pourra quitter quand on voudra, au premier chemin de traverse ? Il y a plus : l'époux qui veut divorcer, accumule les avanies, pour lasser son conjoint. Plus de concessions réciproques ; plus de fidélité. Voilà ce que le divorce fait du mariage. A quel degré d'avilissement ne réduit-il pas la femme ! Et les enfants ? Il les sacrifie ; il interrompt le travail de leur éducation ; il les expose aux mauvais traitements d'étrangers ; il leur apprend à haïr ou mépriser le père ou la mère !

Des époux et des enfants la haine passe dans les familles. Le divorce les arme les unes contre les autres ; il multiplie les discords et corrompt la société. Il y ruine le principe régula-

teur, l'autorité, en anéantissant dans le cœur de l'enfant le respect du pouvoir primordial de la famille, dont le pouvoir public n'est qu'une sorte d'application en grand.

A la stabilité de la famille et à l'amour du devoir, il substitue le plaisir, l'intérêt, la passion.

Rappelant alors, dans une énumération rapide, les déplorables effets du divorce : le mariage avili, la femme déchue, les enfants sacrifiés, les familles divisées, la société corrompue, le Père Monsabré invite ses auditeurs à tirer eux-mêmes la conclusion : *le divorce est un principe de décadence.*

Cette vérité, il la proclame, l'histoire à la main. Il montre la prospérité correspondant au respect du lien conjugal, la décadence correspondant au divorce ; avec le divorce le libertinage arrive, la population décroît et Rome est vaincue plus par le divorcé que par les barbares.

Au contraire, le christianisme introduit dans le monde qui se reforme l'élément fortifiant de l'indissolubilité du mariage, et voilà les sociétés modernes qui sont fondées, fortes et puissantes.

Mais le protestantisme a rouvert la terrible fissure. Le Père Monsabré en prend à témoin les protestants eux-mêmes.

Sans doute, le christianisme retient sur la pente les peuples modernes, mieux défendus ainsi que les sociétés païennes.

Pourtant le danger existe. Après le Souverain Pontife, dont il cite le magnifique avertissement, le Père Monsabré jette à son tour le cri d'alarme.

« Si les enfants de Dieu, lassés de porter le

joug des unions indissolubles se laissent tenter par les trop nombreux exemples de répudiation dans lesquelles la passion cherche ses franchises ; si les lois humaines triomphent de la loi divine ; si le divorce devient la coutume de nos sociétés ; c'est fait, notre décadence est assurée, plus profonde et plus honteuse que toutes les décadences historiques, parce que nous serons tombés de plus haut. Le divorce licencie la bête humaine, et la bête humaine est insatiable. »

L'argumentation du prédicateur est complète ; il a saisi son auditoire, il lui a inoculé le respect du lien conjugal et l'horreur du divorce, dissolvant des sociétés.

Moins soucieux d'effets oratoires que de résultats pratiques, il termine simplement, gravement, indiquant le remède après avoir montré le mal :

« Nous n'en sommes pas là, Messieurs, Dieu merci, et j'espère que nous n'y arriverons pas. Mais il faut pour cela que les vrais chrétiens et les hommes sensés s'unissent, fassent résolument leur choix entre le principe de décadence et la loi du progrès et de perfection ; qu'ils proclament enfin, dans leurs mœurs plus que dans leurs discours : qu'on ne sépare pas ce que Dieu a uni : *Quod Deus conjunxit homo non separet.* »

*
*
*

Dans cette conférence, — et il en est ainsi des autres, — ce qui ressort au premier chef, c'est comme fond la doctrine ; comme mise en œuvre, la méthode, l'argumentation, la dialectique ; comme forme, la charité et la précision, l'ampleur et la majesté.

Tels sont en effet les éléments distinctifs de l'éloquence du Père Monsabré.

Lacordaire n'était ni logicien, ni même à proprement parler théologien. Sa parole était une parole spontanée, non écrite, fruit de graves méditations sans

doute, mais s'échappant soudainement du cœur et saisissant soudainement les cœurs. La chaleur de son inspiration, le puissant coup d'aile de sa pensée, rappelaient, avec la note moderne, le lyrisme du Bossuet des oraisons funèbres.

Le Père Monsabré se rapproche plutôt de Bourdaloue. C'est à la raison qu'il parle. C'est la doctrine qui combat, avec les armes de la dialectique, dans chacune de ses conférences, dignes de leur beau nom : *Exposition du dogme catholique* ; et l'on peut dire de sa parole étincelante de vérité, qu'elle est du Saint Thomas en bon et beau français.

Ses discours sont composés et mûris dans sa cellule. Tout dans ses œuvres est méthodique. Les arguments sont coordonnés autour du dogme, chacun à son rang. Aucun hors-d'œuvre. Tout s'enchaîne dans les mailles d'une dialectique serrée. Quelquefois le cœur a ses élans, mais il ne parle qu'après la foi et la raison ; presque toujours c'est quand le Père Monsabré a pressé ses arguments, accumulé ses preuves, qu'éclate son enthousiasme, à la vue de la vérité mise au grand jour, ou son indignation à la vue du mensonge démasqué.

Son élocution correcte et nette, son geste sobre, sa figure énergique, sont en parfaite concordance avec le caractère essentiellement logique de son esprit, et contribuent, dans leur mesure, à compléter extérieurement le caractère doctrinal qui est le fond et le germe même de son éloquence.

Au reste, les bruits de la renommée humaine ne franchissent point les murs de son couvent, et le prier du Hâvre, oubliant le conférencier de Notre-Dame, partage son temps entre les devoirs de son état et de sa charge et la composition de livres de piété : *Or et alliage de la vie dévote*. — *Petites méditations pour la récitation du saint rosaire*.

Quelquefois cependant, en dehors de son carême, le prédicateur s'échappe de son couvent : une bonne œuvre le réclame. Ainsi l'année dernière, à Dieppe, il prononçait, pour l'œuvre de des Mousses, un discours exquis et révélant à tous, chez le dialecticien des conférences, un sentiment, une délicatesse de cœur que connaissent seuls, dans tout son charme, ceux qui ont eu la bonne fortune de vivre avec lui.

Aussi bien, est-on tenté de croire que, si, dans la généralité de ses œuvres, il a fait moins appel au cœur qu'à la raison, c'est incontestablement sans doute par suite de la forme de son esprit, mais c'est aussi peut-être par suite d'un plan volontairement arrêté.

Le Père Monsabré aura, pensé, — et avec trop de raison hélas ! — que ce qui fait défaut à la société actuelle, c'est avant tout la connaissance de la vérité.

Lacordaire, son illustre devancier, disait :

« En donnant aux autres la vérité, nous leur donnons quelque chose qui nous survit à nous-mêmes, qui survit à toute mort, qui fleurit dans les tombeaux c'est pourquoi la charité de doctrine est la première charité. »

Le père Monsabré aura largement

fait cette aumône, et notre temps en avait besoin.

CHARLES B.

France, 10 août 1887.

LA TOUPIE ET LES BURETTES

Il y a de cela 40 ans.

Cinq ou six enfants jouaient à la toupie devant la grande porte de l'église de X en France.

Le curé de la paroisse, un bon matin, est obligé de retarder sa messe parce que son servent, passionné pour la toupie, s'attarde avec ses camarades.

— Mon enfant, lui dit-il, dès qu'il est à la sacristie, si vous retardez encore, je confisquerai votre toupie.

Le lendemain, même histoire.

M. le curé, soudain, fait irruption au milieu des joueurs, prend la toupie de son servent et la met dans sa poche de soutane.

Cinq minutes après, la messe commence.

Au moment où le prêtre doit recevoir le vin et l'eau dans le calice, l'enfant se lève et s'approche du coin de l'autel, les mains vides.

— Va chercher les burettes, enfant, lui dit le curé.

— Rendez-moi ma toupie, M. le curé, et j'irai tout de suite.

— Pas de badinage ici, ce n'est pas la place ; apporte les burettes.

— Tout de suite, tout de suite, mais auparavant, s'il vous plaît, ma toupie.

— Pour la dernière fois, apporte ici les burettes.

— Oui, M. le curé, mais seulement quand j'aurai ma toupie.

Le bon curé, voyant qu'il ne peut vaincre la détermination de son servent, et ne voulant pas retarder indéfiniment la

messe, relève lentement son aube, met la main dans sa poche, saisit la malheureuse toupie et la remet au servent en disant à contre cœur : la voici.

D'un bond l'enfant court aux burettes et tout rentre dans l'ordre.

Savez-vous le nom de ce malin petit servent ? Il s'appelle aujourd'hui le... R. P. Monsabré.

On m'assure l'authenticité du fait quant à la substance. F. A. B.

Origine du mois de septembre.

(Pour l'Étudiant.)

Septembre était, ainsi que son nom l'indique, le septième mois de l'année de Romains. Il devint le neuvième quand les décemvirs eurent donné au mois de février la place qu'il occupe encore aujourd'hui. A plusieurs reprises, le sénat et les empereurs essayèrent de changer ce nom de septembre, qui n'avait plus qu'un sens faux ; il en reçut plusieurs autres, tous inventés par la flatterie ; mais le premier prévalut toujours.

Le signe du zodiaque pour septembre était celui de la balance.

Le nom de Paophi, que ce mois portait chez les Égyptiens, est celui de Prodrômum, que lui avaient donné les Grecs, étaient l'un et l'autre une allégorie à la station du soleil, c'est-à-dire désignaient l'équinoxe.

Les anciens représentaient septembre sous la figure d'un homme ayant seulement sur l'épaule un flottant au gré des vents, et tenant de la main gauche un lézard attaché à une ficelle. Aux pieds de l'homme étaient deux cuves, symboles de la vengeance.

L'ère républicaine commençait le 22 septembre 1792 (premier vendémiaire.)

C'est dans les premiers jours de septembre que se termine généralement, du moins en Amérique, le temps des vacances pour les collégiens et que se fait la rentrée des classes dans les maisons d'éducation. Que de serremments de cœur à cette occasion ! Cependant on se résigne au départ ; chaque élève met son année scolaire sous la protection de Marie et ne tarde pas à ressentir les effets de sa bonté maternelle. De jour en jour on se trouve mieux orienté dans son nouveau domicile ; on se persuade de plus en plus qu'on vit sous un second toit paternel, au milieu de nouveaux frères et au sein d'une nouvelle famille dont tous les membres ne font qu'un cœur et qu'une âme.

Montréal, septembre 1887

OSCAR

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur de l'Etudiant,

Malgré les brises du mois d'août, vous ne sentez pas arriver ces parfums promis des plages d'outre mer.

Vous croyez peut-être que ces pauvres fleurs sont mortes avant d'émettre leur arôme, et qu'emportées par le vent elles prennent part à la valse des fleurs.

Pas précisément. — Mais une polémique, avec un certain baron de Paris, m'a obligé à prendre les armes pour la défense d'une cause sainte.

J'ai dû composer une réfutation de son livre *Chez Paddy*.

Vous n'avez aucune idée des luttes terribles qui se livrent ici pour la défense de droits nationaux conquis par d'héroïques sacrifices.

L'arme la plus terrible employée par le gouvernement anglais est la calomnie, le *London Times* est le canal qui la circule, et ce voile de mensonges empêche le monde de voir la situation véritable d'une nation opprimée en plein siècle des lumières. A cause de la distance qui nous sépare de l'Angleterre et par le fait de l'indépendance des Etats-Unis, nous avons échappé aux lois de coercition, mais ce bonheur doit nous rendre plus sympathique encore pour un peuple qui placé dans des circonstances moins favorables demande les mêmes libertés que nous.

De la littérature je suis donc passé à la polémique ; après le combat je reviendrai près des Muscs et j'espère que mon dévouement pour la pauvre Hibernie me rendra plus digne de leur protection.

EMILE PICHÉ.

Place Bourget, Lurgan, Irlande.

Monsieur le Rédacteur,

L'étymologie que j'ai donnée du mot *Ottawa* ne plaît pas à M. Sulte. Il m'accuse d'invention, voir l'*Etudiant* 101. 115.

Voici ce qu'on lit dans un article du *Courrier de St-Hyacinthe*, reproduit par le *Journal de l'Instruction Publique* du mois de janvier 1873.

« Le mot *Ottawa* remarque l'auteur de l'*Ottawa Scenery*, est sauvage ; on le prononce en accentuant la seconde syllabe, *O-ta wagh*. Les Canadiens Français l'ont épilé jusqu'à ce jour *Outaouais* : ce mot signifie oreille humai-

ne. Mais pourquoi l'a-t-on appliqué à cette noble rivière ? voilà un mystère qui ne nous sera probablement jamais révélé. »

« L'auteur s'inquiète de savoir pourquoi notre rivière est appelée Outaouais ; mais nous venons de le dire : les Outaouais, tristes débris d'une nation puissante, pourchassés par un ennemi féroce, étaient allés planter leurs tentes sur les bords du lac Huron, et pour les rejoindre, les Français avaient à remonter notre rivière, qui devenait ainsi pour eux, jusqu'à Mataouen, le chemin aux Outaouais. »

Voilà qui met à néant l'accusation de M. Sulte.

A propos de la signification de *Ottawa*, voici ce que M. Belmont, longtemps missionnaire chez les sauvages dit :

« Le nom d'Ottawa (Ottawak, ceux qui ont des oreilles) donné à une des grandes nations algonquines, vient de la pratique, encore suivie en certains lieux, de se fendre l'oreille depuis le haut jusqu'au bas, et d'y insérer des bandes de peau ou d'étoffe ; cette opération rendait les oreilles très grandes. »

Merci, Monsieur le Rédacteur, pour l'insertion de ces lignes.

Votré etc., etc.,

HECTOR SERVADEC.

HISTOIRE CONTEMPORAINE

CA ET LA

"POUR L'IRLANDE."

Un baron français, M. de Mandat-Grancey, après un voyage en Irlande, publiait dernièrement sur ce pays un volume intitulé *Chez Paddy*.

Comme il arrive assez souvent aux touristes, M. Mandat-Grancey a porté des jugements, après trop court examen, semble-t-il.

M. Emile Piché, prêtre canadien, supérieur d'un établissement d'éducation à Lurgan, en Irlande, vient de répondre au baron par une forte brochure qui a titre *Pour l'Irlande*.

M. Piché divise sa réponse en 3 chapitres :
1. La question.

2. Les Preuves.
3. Les objections.

LA QUESTION

“L'Irlande, veut deux choses : l'indépendance législative (Home-rule), et la solution de la crise agraire au moyen de l'achat des propriétés par le gouvernement anglais.”

LES PREUVES

L'auteur s'applique à démontrer les deux thèses suivantes :

1. “L'administration anglaise en Irlande depuis 1860 prouve la nécessité du Home-rule.”

2. “La question agraire en Irlande est distincte de la crise agraire actuelle qui sévit sur le continent et demande un remède spécial.”

OBJECTIONS

On reproche aux irlandais, 1. l'agitation qui augmente sans cesse dans leurs pays, 2. le non-payement des rentes, 3. le *boycotage*.

L'auteur répond que l'agitation est *constitutionnelle*, que les rentes sont *injustes*, que le *boycotage* est un chatiment ancien dans l'histoire, chatiment qu'un juste motif rend légitime.

D'après un article du *Times*, M. Parnell serait coupable d'avoir approuvé le meurtre de M. Burke, compagnon de lord Cavendish, etc.

“C'est au *Times* de prouver son accusation, non à M. Parnell de la réfuter”, s'écrie M. Piché. Le témoignage de ce journal, ennemi de l'Irlande, ne peut en effet peser ici dans la balance.

Ce n'est pas un motif personnel qui a fait prendre la plume à l'auteur :

Aucune mère irlandaise ne m'a bercé près des ruines fumantes de la maison paternelle, aucun père irlandais ne m'a montré du doigt l'endroit où mon ancêtre avait été pendu, *in odium fidei* ; aucune goutte de ce sang héroïque qui coula à Fontenoy, ne coule dans mes veines. Je puis traverser ce pays sans penser qu'un seul pouce de ce terrain appartenait à ma famille.

Mais, comme M. de Mandat-Grancey j'appartiens à une nation qui fit autrefois sa cause de la cause des peuples opprimés ; j'appartiens à

cette France qui se battit pour le salut, la prospérité des autres pays, qui aime la justice et maudit l'iniquité.

Cette mère patrie n'a pas perdu sa vocation, parce qu'elle produit des enfants qui s'en vont rira des malheurs et de l'oppression d'autrui ; je sais d'ailleurs qu'il y a au delà des mers une autre France, une nouvelle France qui n'a rien perdu de la générosité, de la loyauté, du respect des vieux Francs, et c'est parce que je suis son enfant que j'ai écrit ce livre. Je n'ai pas des loisirs de touriste, et ces quelques pages m'ont coûté des nuits après de longues journées de ministère ; mais si grâce à elles je puis réparer le scandale causé par un Français, et servir une nation calomniée et qui lutte avec l'énergie du désespoir, j'aurai la récompense que j'ose ambitionner.

M. Piché a fait, somme toute, une étude sérieuse de la question irlandaise. Ses bons sentiments pour sa nouvelle patrie l'ont bien inspiré. Son livre ne sera pas sans profit pour l'Irlande. Ses amis du Canada l'en félicitent. Il importe que les canadiens, que tous les amis de la justice et de l'humanité s'instruisent des questions de ce genre. On se fera donc un devoir et un plaisir d'acheter ce volume. (1)

F. A. B.

P. S. — Une lettre de l'étranger nous apprend que l'ouvrage de M. Piché se vend beaucoup à Paris. — Une autre correspondance nous apprend que l'auteur a reçu une lettre de félicitation de la part de M. Gladstone.

NOUVELLES

La question romaine entre dans une nouvelle phase à la suite d'une lettre de Léon XIII au cardinal Rampolla.

L'assemblée nationale bulgare offre la couronne à Ferdinand de Saxe Cobourg Gotta. Celui-ci accepte, encouragé qu'il est par certaines puissances. La Russie s'oppose.

L'Italie piémontaise perd M. Depretis, président du ministère en Italie. Il refuse de voir le pape.

L'Allemagne voit mourir son grand adversaire, M. Katkoff, journaliste de Moscou.

En Océanie, création de 6 évêchés et de 4 vicariats apostoliques.

(1) En vente, prochainement, à Montréal, chez Cadieux et Derome, rue Notre-Dame ; à Ottawa, chez Guillaume, libraire et à Québec, chez Langlais, 117 rue St-Joseph.

La *Revista Catolica* de Lima, Pérou, parle avec beaucoup d'éloges d'un discours récent de l'illustre orateur Sr. Carlos Walker Martinez. Ce discours, d'une logique indestructible, est plus particulièrement en faveur des communautés religieuses : il a été prononcé au Congrès du Chili.

Le journalisme catholique pleure la perte de l'illustre Jacques Murgotti, fondateur et directeur de l'*Unita Cattolica*, de Turin. M. l'abbé Domenico Tinetti, de Turin, est le nouveau rédacteur de l'*Unita Cattolica*.

Le cabinet Salisbury, Angleterre, voit se multiplier ses revers.

CANADA.



En Canada, les journalistes se mangent. C'est peut-être ce qui explique la rareté de rédacteurs de journaux.

Juillet et août ont été remplis de fêtes et de divertissements de toutes espèces à l'occasion de ceci ou de cela. Nous nous faisons remarquer sous ce rapport.

À l'avenir, les élèves de l'école normale McGill, de Montréal, consacreront 20 heures par semaine à l'étude du français. L'ancien programme ne donnait que trois heures. Signe des temps.

La nouvelle église de Joliette est enfin sortie de terre, et avec de splendides proportions. Grâce à l'habileté reconnue de M. le curé P. Beaudry, on espère qu'elle vaudra beaucoup et qu'elle coûtera peu.

On est à exécuter des travaux de terrassement considérables à Montréal et à La Prairie Protection contre les inondations.

Plusieurs jeunes gens se sont à jamais déshonorés par d'ignobles abus de confiance dont ils ont été les premières victimes.

Grand nombre de noyades. Les baigneurs sont, dans bien des cas, d'une imprudence pommée.

On a inauguré le pont de Lachine.

Les pèlerinages ont été fort nombreux. La bonne sainte Anne n'a pas ménagé les bienfaits.

L'exposition provinciale tenue à Québec, ces jours-ci, a très bien réussi.

CONSTITUTION DU CANADA.

Ce que tout petit canadien doit en savoir

ARTICLE VIII.

Subsides. — Liste civile. — Budget. — Livres bleus — en français et en anglais.

C'est durant la session du Parlement, que l'on vote ce qu'on appelle les *subsidés*. Les *subsidés* sont des sommes d'argent demandées par les ministres pour subvenir aux dépenses du gouvernement, à l'administration des affaires du pays.

Une partie des *subsidés* est appelée *liste civile* ; c'est l'argent destiné à payer les fonctionnaires du gouvernement et les employés publics.

Toute demande d'argent pour mesures publiques et privées, doit être accompagnée d'explications sur le sujet pour lequel on veut faire voter des *subsidés*. Et une somme votée pour un objet spécial ne doit pas être détournée de son but, ni l'excédant sur un item ne peut être employé à combler un déficit sur un autre item, sans l'assentiment des Chambres.

En cas d'insuffisance de deniers pour les différentes catégories de dépense, le Parlement vote à chaque session une certaine somme distincte affectée aux dépenses casuelles ou contingentes.

Il n'y a que dans les cas d'urgence sérieuse que le cabinet peut approprier lui-même, un certain montant à un objet qui n'avait pas pu être prévu, car ce sont les Chambres seules qui ont le droit d'accorder les *subsidés* par un vote spécial, pendant la session.

Durant la session, l'*Exécutif*, par l'entremise du Ministre des finances, soumet au Parlement un état détaillé des dépenses et des revenus du gouvernement. C'est ce qu'on appelle *Budget* ou *Exposé budgétaire*. Le budget du Canada, aujourd'hui, est coté au montant annuel de \$80 à \$85,000,000.

La session du Parlement du Canada dure ordinairement deux à trois mois. Une session du Parlement du Canada coûte environ de 3 à \$500,000.

Chaque département ministériel, pendant la session, fournit un rapport annuel des affaires qu'il administre. Le Parlement prend ainsi connaissance de toutes les affaires du Canada sur lesquelles il a juridiction. Ces rapports ou *livres bleus* doivent être imprimés en anglais et en français, ainsi que tous les documents qui sont soumis au Parlement.

L'usage de ces deux langues de même que le libre exercice de la religion et la jouissance de nos lois et coutumes, sont des prérogatives qui ont été garanties à tous les Canadiens par la Capitulation de Montréal, le 9

septembre 1760 et par le traité de Versailles du 10 février 1763. Ces privilèges sont confirmés par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867.

J. HERMAS CHARLAND.
Joliette, septembre 1887.

LES ABONNÉS de "L'ÉTUDIANT"

Sont instamment priés de ne pas se presser pour ne point payer leur abonnement !

PUBLICATIONS REÇUES

Historique du Cercle Ville-Marie et Rapport général du Secrétaire pour l'année 1886-1887.

Annuaire du Grand et du Petit Séminaire

de Rimouski pour l'année académique 1886-87.

Dons faits au Collège St-Laurent depuis 1885.

Prospectus and catalogue of St. Viateur's Collège.

Collège de L'Assomption — Année scolaire 1886-87.

Catalogue de livres d'occasion, publié par la maison Granger Frères, Montréal.

Annuaire du Séminaire de Chicoutimi pour 1886-87.

Quelques réflexions sur le bureau de santé et sur l'assainissement de Montréal par le Dr G. I. Desroches.

Pour l'Islande par Emile Piché, prêtre canadien.

N B. — Merci à qui de droit. Nous aurons l'occasion de consulter ces diverses publications. Nous aimerions à recevoir les *Annuaire*s des autres maisons d'éducation.

L'auberge de l'Ange Gardien.

XIV

LES EAUX.

Quand on se réunit pour dîner, l'œil malin du général attirera l'attention d'Elfy. Elle s'attendait à quelque malice, mais pas à celle qu'il méditait. A la fin du repas, qui fut animé par les réflexions des enfants sur les événements passés et futurs, le général dit avec un grand soupir :

« Demain sera un triste jour pour vous, ma pauvre enfant.

— Pourquoi cela ? répliqua Elfy avec quelque frayeur.

LE GÉNÉRAL.

Parce que nous serons partis, Moutier et moi.

ELFY.

Partis ! demain ? Pourquoi si vite ?

MOUTIER.

Eh bien ! ne faut-il pas que nous achevions notre guérison ? En partant plus tôt, nous reviendrons plus tôt, et nous nous marierons plus tôt, c'est tout bénéfice.

ELFY.

Il faut avouer de fait que le plus tôt sera le mieux, puisqu'il faut que ce soit.

LE GÉNÉRAL.

Allons, mon ami. Où est madame Bli-dot ?

MOUTIER.

Dans la salle, mon général, à servir quelques voyageurs avec Elfy.

LE GÉNÉRAL.

Demandez-leur donc s'il n'y pas de diligence qui passe par ici.

Moutier sortit et rentra quelques instants après.

MOUTIER.

Mon général, il y en a une à deux lieues d'ici, correspondance du chemin de fer ; elle passe tous les jours à midi.

LE GÉNÉRAL.

Si nous allons la prendre demain ?

MOUTIER.

Je ne dis pas non, mon général ; mais comment irez-vous ?

LE GÉNÉRAL.

A pied, comme vous.

J'arriverai, mon ami, j'arriverai.

Le général, enchanté de partir à pied, en touriste, rentra rayonnant dans la salle où ne se trouvait plus qu'un seul voyageur, un soldat ; ce soldat se tenait à l'écart, ne s'occupait de personne, ne disait pas une parole ; son modeste repas tirait à sa fin. Le général le regardait attentivement. Il le vit tirer sa bourse, compter la petite somme qu'elle contenait et en tirer en hésitant une pièce d'un franc.

« Combien, Madame ? dit-il à madame Blidot.

MADAME BLIDOT.

Pain, deux sous ; fromage, deux sous ; cidre, deux sous ; total, six sous ou trente centimes. »

Le visage du soldat s'anima d'un demi-sourire de satisfaction.

LE SOLDAT.

Je craignais d'avoir fait une dépense trop forte. Vous avez oublié les radis.

MADAME BLIDOT.

Oh ! les radis ne comptent pas, Monsieur. »

Au moment où il allait payer, Elfy, à laquelle le général avait dit un mot à l'oreille, plaça devant le soldat une tasse de café et un verre d'eau-de-vie.

« Je n'ai pas demandé ça, dit le soldat d'un air moitié effrayé.

ELFY.

Je le sais bien, Monsieur ; aussi cela n'entre pas dans le compte ; nous donnons aux militaires la tasse et le petit verre par-dessus le marché. »

Le soldat se rassit et avala lentement et avec délices le café et l'eau-de-vie.

LE SOLDAT.

Bien des remerciements, Mamzelle ; je n'oublierai pas l'Ange-Gardien ni ses aimables hôteses. »

Le général s'approcha de lui.

« De quel côté allez-vous, mon brave ?

— Aux eaux de Bagnols, répondit le soldat surpris.

LE GÉNÉRAL.

J'y vais aussi. Nous pourrons nous retrouver au chemin de fer pour faire route ensemble.

LE SOLDAT.

Très-flatté, Monsieur, mais je vais à Domfront pour prendre la correspondance du chemin de fer...

LE GÉNÉRAL.

Et nous aussi. Parbleu ! ça se trouve bien ; nous partirons demain ! tous trois militaires ? Ça ira bien !

LE SOLDAT.

Il faut que je parte tout de suite, Monsieur ; on m'attend ce soir même pour une affaire importante. Bien fâché, Monsieur ! nous nous retrouverons à Bagnols. »

Le soldat porta la main à son képi et sortit avec le même air grave et triste qu'il avait en entrant. Sur le seuil de la porte, il aperçut Jacques et Paul qui rentraient en courant. Il tressaillit en regardant Jacques, le suivit des yeux avec intérêt.

La journée s'acheva gravement.

Le lendemain on se réunit pour déjeuner ; il fallait partir avant neuf heures pour arriver à temps.

« Allons, dit le général se levant le premier, adieu, mes bonnes hôteses, et à revoir. »

Il embrassa madame Blidot, Elfy, les enfants et se dirigea vers la porte. Moutier fit comme lui ses adieux, mais avec plus de tendresse et d'émotion. Et il suivit le général en jetant un dernier regard sur Elfy.

La route ne fut pas longue. Ils arrivèrent à Domfront, trop tard pour prendre la correspondance ; le général loua une voiture, qui heureusement, était attelée d'un excellent cheval, et ils arrivèrent à temps pour le départ du chemin de fer de quatre heures.

Après avoir dîné un peu à la hâte, ils allèrent prendre leurs billets au guichet ; le général reconnut le soldat qu'il avait vu la veille à l'Ange-Gardien.

« Trois billets, Moutier ; trois de premières ! » s'écria le général.

Moutier lui en passa deux et en garda un, sans comprendre le motif de cette nouvelle fantaisie du général. Celui-ci donna un des billets au soldat, qui le suivait de près ; le soldat porta la main à son képi et remercia le général quand il l'eut rejoint. Ils montèrent tous trois dans le même wagon, Moutier ayant été expédié en éclairer pour garder les trois places.

Pendant la route, le général fit plus ample connaissance avec le soldat, qui avait fait, comme lui, la campagne de Crimée ; la réserve poli du soldat, ses réponses claires et modestes, son ensemble honnête et intelligent plurent beaucoup au général, facile à engouer et toujours extrême dans ses volontés ; il résolut de l'attacher à son service.

Ils arrivèrent aux eaux de Bagnols, près d'Alençon.

En quittant la gare, le soldat voulut prendre congé du général.

LE GÉNÉRAL.

Comment ! Pourquoi voulez-vous me quitter ? Vous ai-je dit ou fait quelque sottise ? Me trouvez-vous trop ridicule pour rester avec moi ?

LE SOLDAT.

Pour ça, non, mon général ; mais je crains d'avoir déjà été bien indiscret en acceptant toutes vos bontés, et...

LE GÉNÉRAL.

Et, pour m'en remercier, vous me plantez là comme un vieil invalide plus bon à rien. Merci, mon cher, grand merci.

LE SOLDAT.

Mon général, je serais très heureux de rester avec vous.

LE GÉNÉRAL.

Alors, restez-y, que diantre !
Le soldat regardait d'un air indécis Moutier, qui retenait un sourire et qui lui fit signe d'accepter. Le général les observait tous deux, et, avant que le soldat eût parlé :

LE GÉNÉRAL.

A la bonne heure ! c'est très bien. Vous restez à mon service ; je vous donne cent francs par mois, défrayé de tout ! Quoi, qu'est-ce ? Vous n'êtes pas content ? Alors je double : deux cents francs par mois.

LE SOLDAT.

C'est trop, mon général, beaucoup trop ; nourrissez-moi et payez ma dépense ; ce sera beaucoup pour moi.

LE GÉNÉRAL.

Comment, vous appelez-vous (s'adressant au soldat) ?

LE SOLDAT.

Jacques Dérigny, mon général.

LE GÉNÉRAL.

Je ne peux pas vous appeler Jacques, pour ne pas confondre avec mon petit ami Jacques ; vous serez Dérigny pour moi et pour Moutier.

Ils arrivèrent au grand hôtel de l'établissement, le général arrêta pour un mois le plus bel appartement au rez-de-chaussé et s'y établit avec sa suite.

Le séjour aux eaux se passa très-bien pour le général qui s'amusa de tout, qui faisait et qui disait des originalités partout, qui demandait en mariage toutes les jeunes filles au-dessus de quinze ans, qui invitait toutes les personnes gaies et agréables à venir le voir en Russie, à Gromilina, près Smolenks, qui mangeait et buvait toute la journée. Moutier et Dérigny passèrent leur temps posément, un peu tristement, car Moutier attendait avec impatience l'heure du retour, qui devait le ramener et le fixer à jamais à l'Age-Gardien, près d'Elfy ; et Dérigny était en proie à un chagrin secret qui le minait et qui altérait même sa santé. Moutier chercha vainement à gagner sa confiance ; il ne put obtenir l'aveu de ce chagrin. Le général lui-même eut beau demander, presser, se fâcher, menacer, jamais il ne put rien découvrir des antécédents de Dérigny. Jamais aucun manquement de service ne venait agacer l'humeur turbulente du général ; jamais Dérigny ne lui faisait défaut ; toujours à son poste, toujours prêt, toujours serviable, exact, intelligent, actif, il était proclamé par le général la perle des serviteurs ; du reste, insouciant pour tout ce qui ne regardait pas son service, il refusait l'argent que lui offrait le général ; et quand celui-ci insistait :

« Veuillez me le garder, mon général ; je n'en ai que faire à présent. »

Quand vint le jour du départ, le général était radieux. Moutier bondissait de joie, Dérigny restait triste et grave.

On partit enfin après des adieux triomphants pour le général, qui avait répandu l'or à pleines mains à l'hôtel, aux bains, partout.

Plus de deux cents personnes le conduisirent avec des bénédictions, des supplications de revenir, des vivats, qu'il récompensa en versant dans chaque main un dernier tribut de la fortune à la pauvreté.